



Compte-rendu du bureau

du 17 mars 2016

LE PRÉSIDENT

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille seize, le 17 mars, à 18 heures 45, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni « Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS ».

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Bureau : 10/03/2016

ETAIENT PRESENTS :

BOU : Mme Nicole WOJCIK
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET
MARDIE : M. Christian THOMAS
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER
ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Philippe LELOUP,
ORMES : M. Alain TOUCHARD
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

ORLEANS : M. Olivier CARRE donne pouvoir à M. Philippe LELOUP, M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO donne pouvoir à M. Jean-Vincent VALLIES

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER
CHANTEAU : M. Jannick VIE
INGRE : M. Christian DUMAS
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENault
ORLEANS : M. Michel MARTIN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Béatrice BARRUEL, M. François LAGARDE
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN
SEMOY : M. Laurent BAUDE



Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	29
Nombre de délégués en exercice.....	29
Quorum	15



AD 01) Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 14 janvier 2016

Le bureau a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 14 janvier 2016.

AE 01) Aménagement économique - Action foncière - Commune de Saint-Cyr-en-Val - Parc d'activités de la Saussaye - Projet de village d'entreprises - Approbation d'une vente de terrain au profit de la société EXIA ENTREPRISES - Signature d'une promesse et d'un acte de vente

Le bureau a :

- décidé de vendre à la société EXIA ENTREPRISES ou à toute personne morale qu'elle se substituerait pour porter l'opération projetée, un terrain à bâtir cadastré section AS numéro 78, 110, 131, 133, 135 et 137 pour une contenance de 8 499 m², situé à l'angle de la rue des Genêts et de la rue des Fougères au sein du parc d'activités de la Saussaye à Saint-Cyr-en-Val moyennant le prix de 229 473 € HT assujéti à la TVA sur marge pour un montant de 30 143,41 €, soit un prix de vente de 259 616,41 € TTC et aux conditions énoncées dans la délibération. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;

- autorisé le président à signer la promesse de vente et l'acte de vente correspondants ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire ;

Fait à Orléans, le **21 MARS 2016**

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire



Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE
AVIS AU PUBLIC
Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo - Espace Saint Marc - 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.
La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.